

## Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

### Résumé de la séance du 30 novembre 2022

#### À 19h00 – Réfectoire du collège du Gustave Roud à Carrouge.

#### Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Sandra Favre, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente CEt
- Mme Sophie Richard Audino, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ
- *M. Guillaume Blanc, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - absent*

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Muriel Heiniger, infirmière scolaire
- *Mme Delphine Indermühle, enseignante - excusée*
- *M. Julien Bocherens, doyen - excusé*
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat

Pour le ¼ parents :

- Mme Yvonne Bianco
- *Mme Karine Gautschi Hälgi - excusée*
- Mme Julie Kay-Lorenz
- *Mme Christine Müller - excusée*

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Noémie Duvoisin, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE-Jorat
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat
- M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

#### Accueil

Madame Favre, Présidente, souhaite la bienvenue aux participants.

#### Mise en discussion et adoption du résumé de séance du 26 septembre 2022

Après quelques petites modifications de syntaxe, le résumé de séance est validé.

Il sera posté sur le site de l'ASIJ.

### **Communication de M. Morier-Genoud pour la Direction de l'EPS du Jorat**

Informations concernant les arts vaudois : Ce thème est celui de l'EPS pour cette année scolaire 2022-23, lié à l'ouverture du collège Gustave Roud. Chaque collège va faire un spectacle (trop difficile de réunir tous les élèves de l'EPS), basé sur un canevas de la direction pour le thème : « Représentations artistiques (peintures, photographies ou dessins) d'auteurs vaudois ». Autour de cela, les classes vont faire des animations (musique, danse, fresque ou autre) sur des musiques de compositeurs vaudois. Cela montrera qu'il y a beaucoup d'artistes dans le canton de Vaud. Il y aura des spectacles pour les 1 à 6 P et un spectacle pour les 7 P à 11S avec le chœur, l'orchestre et le groupe théâtre, composé d'animations poétiques et créations de textes par les élèves. Il se produira au théâtre du Jorat le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin. Pour les classes de Servion : leur spectacle aura lieu les 20, 21 et 22 juin au théâtre Barnabé. Les dates pour les autres collèges ne sont pas encore définitives et devraient se dérouler fin juin à la grande salle de Forel, dans le collège de Savigny, dans l'aula du Raffort pour les classes du petit collège de Mézières et dans la salle de gym du collège de Carrouge. Début 2023, un petit fascicule sera distribué pour informer les parents. Ce projet est déjà en cours dans bon nombre de classes. L'auteur Bruno Pellegrino (« Là-bas, août est un mois d'automne », livre sur M. Gustave Roud) rendra visite à quelques classes.

Un projet est en cours avec le secrétariat de l'EPS dans un but d'économie de papier et de temps. Car en plus d'être peu écologique, bon nombre de parents disent ne pas avoir reçu où avoir perdu les circulaires. Le système consiste à coller un QR-code avec le thème de l'information dans l'agenda de l'élève, qui une fois scanné permettra l'ouverture du document en tout temps. Ces documents seront également postés sur le site de l'EPS. Cette manière de faire évitera les pertes de documents et de temps. Il est demandé aux autres partenaires (ASIJ, APE, UAPE, CEt, etc.) de procéder de même. Les premières informations par QR-code devraient pouvoir être faites dès décembre 2022.

### **Communication du ¼ parents**

Concernant l'organisation de la rencontre avec les parents et l'élection des futurs membres et viennent-ensuite. Ainsi que la distribution de l'invitation et de la brochure « Le Conseil d'établissement Quésaco ? » aux parents : Le courrier d'invitation a été rédigé par le ¼ parents, la date de la séance est le lundi 6 février 2023. Cette lettre sera présentée au Comité de Direction de l'ASIJ le 7 décembre pour validation car co-signée par l'ASIJ. Ce courrier sera communiqué aux parents (1 P à 11 S) par QR-code, donc un sticker sera collé dans l'agenda de tous les élèves de l'EPS et en même temps, la brochure « Quésaco » sera distribué par l'enseignant à tous les élèves de 1 à 8 P. Cette distribution se fera durant la semaine de la rentrée de janvier 2023. Sur le flyer, il est proposé aux parents intéressés à se porter candidat à l'élection du CEt de s'annoncer avec quelques motivations sur un e-mail créé pour l'occasion. Une vérification de l'éligibilité (être parent d'élève et domicilié dans les communes de l'ASIJ) pourra être faite par le secrétariat de l'EPS avant ou après l'élection.

Le réfectoire du collège Gustave Roud, avec tables et chaises a été réservé pour cette séance. Une personne de l'APE Vaud sera présente à cette séance pour donner des informations sur le CEt.

### Retour du groupe de travail sur les horaires d'école

Un élément essentiel à l'horaire continu qui pourrait permettre des modifications des horaires d'école est la possibilité aux élèves de 7-8 P de Savigny de tous manger sur place à midi. Une question doit être adressée au CoDir de l'ASIJ, puis à la municipalité de Savigny. Cette question doit être formellement rédigée par le groupe de travail, et une réponse de la commune est indispensable pour continuer l'étude du sujet. L'ASIJ devra aussi se prononcer car des coûts importants seront supportés (subvention repas) en cas d'horaires continus. Le groupe de travail est constitué de Mme Richard Audino, Mme Ngom-Bru, de M. Morier-Genoud, et pour le ¼ parent, le représentant sera nommé après l'élection de février 2023.

### Retour du groupe de travail « Transport & Incivilité »

Une séance du groupe de travail (Mme Heiniger, M. De Col et M. Balissat ; Mme Indermühle et Mme Gautschi-Hälg étaient excusées) a eu lieu en novembre.

Une revue de charte existante dans d'autre établissement scolaire a été faite. L'idée du groupe étant de faire une différence entre la charte (qui n'entraîne pas de sanction mais incite à bien agir dans les bus) et les règlements : Règlement des transports de l'ASIJ avec les cartes des arrêts, validé par le canton et le Règlement des utilisateurs, sur lequel se base d'éventuelles sanctions.

Pour établir une charte, le groupe a listé quelques questions :

- A. Est-ce que la charte doit être signée, et si oui par qui ?  
Elève, parents, l'ASIJ, l'EPS, le transporteur ?
  - Elle doit être signée par ceux qui doivent la respecter : élève, avec soutien des parents
  - La signature en bas de page (imprimée) d'HelvéCie et l'ASIJ équivaut à leur accord du respect de la charte
  - HelvéCie avait proposé de participer à l'élaboration de la charte, mais au final, ils souhaitent l'appliquer et la respecter mais pas rentrer dans le processus d'élaboration.
  - Une fois signée par l'élève et parents, que faire du document signé. Ce document pourrait rester à l'école ou il pourrait être collé dans le carnet de l'élève
- B. Est-ce que la charte est distribuée à tous les élèves ou seulement ceux qui prennent les transports scolaires ?
  - Oui, elle est distribuée à tous (1 à 8 P), car tous ces élèves prennent le bus lors de transports auxiliaires (bibliothèque, piscine, patinoire, etc.) ou spéciaux (animation culturelle, course d'école, etc.).
  - L'école peut se charger de transmettre ce document
  - Il serait important de passer l'information lors de la séance de rencontre avec les parents pour les 1-2 P. L'enseignant peut présenter la charte, ce qui sera plus efficace que si les parents reçoivent l'information à la maison.
- C. Le but est de diffuser la charte pour la rentrée scolaire 2023 – 2024, de manière à toucher également les 1 P qui commenceront en août 2023.
  - Il y aura 3 chartes, en fonction des âges (pour 1-2 P, pour les 3 à 6 P, et pour les 7-8 P)
  - Il n'y aurait pas de base une charte pour les 9 à 11S, cela pourra se faire dans un 2<sup>ème</sup> temps si jugé nécessaire.
- D. Ou trouvera-t-on cette charte ?
  - Sur les sites ASIJ, site EPS et dans les bus HelvéCie

E. Reste à faire :

- Rédaction des 3 chartes
- Il y a pas mal de matériel qui a été réalisé par les élèves de l'EPS
- Des pictogrammes seront utilisés pour la charte 1-2 P
- Un retour sera donné aux élèves par le biais du conseil des délégués
- Une rencontre avec HelvéCie sera organisée par le groupe de travail

**Communication de Mme Favre, Présidente du CEt**

Liste de sujets pour les prochaines séances :

- Présentation de la collaboration de la fanfare du Jorat avec l'EPS
- Présentation de la collaboration de la paroisse avec les élèves
- Retour sur la rencontre des parents et de l'élection du 6 février 2023
  - La prochaine séance aura lieu avec le ¼ parent « sortant »
- Renouvellement du ¼ sociétés par les autorités et la direction de l'EPS
  - Un appel à acte de candidature sera adressé aux associations en lien avec les élèves devra être faite.

Groupes de travail :

- Les groupes de travail « Transports et civilité » et « Horaires d'école » travaillent sans rétribution jusque-là.  
La demande de pouvoir rémunérer des groupes de travail sera adressée au comité directeur de l'ASIJ par M. Balissat.  
Si un sujet nécessite un nouveau groupe de travail, un mini-projet sera rédigé et soumis à validation du comité directeur ASIJ

**Demande à transmettre au comité directeur**

Pas de demande spécifique à la séance du 30 novembre.

Voici la demande de la séance du 26 septembre rédigée par le groupe de travail :

*« Il est actuellement admis que les préadolescents et adolescents ont un rythme biologique différent des jeunes enfants et des adultes, et qui les pousse à un endormissement plus tardif. Or, en termes d'horaires scolaires, les préadolescents et adolescents (7-8P et 9-11H) sont ceux qui commencent leur journée le plus tôt dans notre établissement scolaire. Dans le cadre du Conseil d'Établissement (CEt), un groupe de travail s'est constitué afin de réfléchir à un changement des horaires scolaires. La proposition actuellement étudiée consiste en un décalage de l'heure du matin pour commencer vers 8h20, et afin de ne pas reporter ce décalage sur la fin de journée, la pause de midi serait raccourcie à une heure (au lieu de 1h30 actuellement). Ce changement d'heure rend impossible un retour à la maison à midi pour les écoliers habitant hors de la commune de leur bâtiment scolaire. Il est donc nécessaire d'avoir une structure d'accueil pour les écoliers à midi : un simple réfectoire pour les 9 - 11H et un réfectoire avec encadrement pour les 7 - 8P. Ces structures sont déjà disponibles dans les bâtiments scolaires à Mézières et Carrouge, mais pas à Savigny.*

*Le groupe de travail aimerait donc savoir comment et dans quel délai la commune de Savigny pourra proposer une structure d'accueil adéquate pour que les écoliers de 7 - 8P puissent manger sur place à midi. »*

Elle sera adressée par Christophe Balissat au comité directeur.

### Divers

Le sujet de la cour de récréation à Savigny, traité lors de la séance du 26 septembre, n'a pas été suivi de question formelle adressée à la municipalité de Savigny. Les travaux devraient être terminés au plus tard en juin prochain. Une demande de remise à disposition de l'école des surfaces de récréation dès que possible sera adressée par M Morier-Genoud à M. Aeschlimann et M. Mettraux, municipaux de Savigny en charge.

Un panneau « interdiction d'entrée dans la cour » est placé en bas des escaliers du collège de Savigny. Un message plus adéquat et similaire à celui installé dans d'autres collèges devrait être mis en place par M. Aeschlimann et M. Mettraux.

La demande de mise en place d'un lieu avec micro-ondes pour la pose de midi des élèves qui ont des options et n'ont pas le temps de se rendre au réfectoire des 7-8 P du pavillon de Savigny est posée. Un souci de responsabilité des élèves est relevé, il n'est pas possible de laisser des élèves sans surveillance dans un lieu qui plus est se trouve dans l'école. La piste va être étudiée par la direction de l'EPS.

Gérald Morier-Genoud s'est renseigné et nous informe : « C'est la troisième année que les élèves suivant des cours facultatifs à midi ont la possibilité de demander à utiliser un micro-ondes. Les maîtres surveillants seront réinformés par M. Aemisegger, doyen. »

Information du « Groupe santé », un sujet refait son apparition, il s'agit de la demande de mise à disposition de bandes hygiéniques dans les toilettes des élèves. Un projet pilote a été réalisé par le canton dans 10 établissements scolaires volontaire, mais pas l'EPS du Jorat qui présente, selon Mme Heiniger, peu de précarité menstruelle. Le conseil des délégués a redemandé cette année la mise à disposition de bandes hygiéniques. Une initiative personnelle a été réalisée à Savigny par les concierges qui ont mis des boîtes de bandes hygiéniques dans les toilettes des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>. L'idée est plus de palier à un oubli plutôt que de répondre à de la précarité menstruelle, le test s'est bien passé, les élèves sont respectueux. La question du Groupe santé porte sur la volonté d'appliquer cela aux autres collèges ? La solution de dépannage au secrétariat du Raffort n'est pas idéale selon les délégués de classes, car il n'est pas ouvert en permanence. La réflexion est en cours par le Groupe santé, qui va proposer une solution pratique à la direction de l'EPS et à l'ASIJ.

L'APE Jorat a organisé une conférence animée par le Centre Sociale Protestant sur la gestion de l'argent par les jeunes, comment faire un budget et prévention de l'endettement. Le CSP organise une animation pour les 9 à 11 S, sur 4 périodes, pendant lesquels ils font des jeux sur les types de dépenses essentielles ou non, puis un petit dialogue est joué, démontrant l'engrenage possible menant à l'endettement. Puis ce même dialogue est rejoué, avec demandes aux spectateurs d'intervenir à chaque point de décision. Le CSP se déplace sur demandes des établissements scolaires. Au vu de la durée de cette animation, il serait peut-être possible de proposer cela en option un mercredi après-midi.

Jetons de présence : il est demandé à tous de donner son nom, adresse, N° de compte IBAN et clearing bancaire à Mme Favre qui fera parvenir un décompte à Mme Déglon, boursière de l'ASIJ.

M. Balissat vérifiera que les jetons de présence de l'an passé ont bien été payés.

**Prochaines séances**

Mercredi 8 mars 2023 de 18h30 à 20h30 au collège du Raffort

Jeudi 15 juin 2023 de 18h00 à 20h00 au collège du Raffort

---

Des idées de sujets peuvent être proposées par mail à Sandra Favre [sandra.favre@citycable.ch](mailto:sandra.favre@citycable.ch) ou à Nicolas Deprez [cd.asij@gmail.com](mailto:cd.asij@gmail.com), le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

---

*La séance est levée à 20h58*